



Comité de la sécurité alimentaire mondiale : les implications du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

Introduction : Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), tel que réformé en 2009, constitue la plate-forme politique centrale des Nations Unies traitant des questions de sécurité alimentaire et de nutrition, qui s'appuie sur trois principes directeurs essentiels : l'inclusivité, les liens solides avec le terrain, et la souplesse de la mise en œuvre¹. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, programmé pour le mois de septembre 2021, aura de profondes implications pour le CSA, s'agissant notamment de son rôle et de sa pertinence, en raison des liens entre le large mandat du Sommet (à savoir les *systèmes* alimentaires) et celui du CSA (qui porte sur la *sécurité alimentaire et la nutrition*). Ces implications méritent d'être mieux comprises et discutées. Le Sommet, avec sa large orientation sur les *systèmes* alimentaires (et non sur la « *sécurité alimentaire* »), ses cinq « Pistes d'action », ses « leviers » transversaux, son Groupe scientifique et ses autres composantes devrait idéalement s'appuyer sur l'expérience, les rapports et les produits de convergence des politiques du CSA et de son Groupe d'experts de haut niveau (HLPE du CSA), et en bénéficier. Il y a eu à ce jour peu de débat public sur la pertinence et le rôle du CSA et de ses éléments constitutifs dans le Sommet, avant, pendant et/ou après. Le Bureau ou les membres du CSA n'ont pas non plus débattu de toutes les implications du Sommet, ni de la meilleure façon de positionner le CSA - notamment en ce qui concerne le suivi, en termes d'architecture de la gouvernance mondiale autour de l'alimentation/agriculture, d'un mécanisme d'interface scientifico-politique approprié pour la transformation des systèmes alimentaires, et/ou de participation structurée de la société civile, du secteur privé et d'autres groupes essentiels du CSA. Le présent document a pour but de susciter une discussion inclusive sur ces sujets et de mettre en évidence les problèmes et les questions clés à prendre en compte et à débattre.

Questions centrales : Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 concentrera l'attention et l'action internationales sur les *systèmes alimentaires* mondiaux, avec un champ d'application allant bien au-delà de l'ODD2, pour couvrir la liste complète des ODD qui ont un impact - ou sont impactés *par* - l'alimentation/la faim/la malnutrition, comme ceux portant notamment sur le changement climatique, la santé humaine et environnementale, la terre, l'eau et les océans. En se concentrant sur la transformation des systèmes alimentaires, le Sommet vise à remettre la communauté mondiale sur la voie de la réalisation de l'ensemble de l'agenda 2030. En sa qualité de plate-forme mondiale unique du système des Nations unies permettant un débat politique inclusif sur l'ODD2, le CSA représente une composante essentielle de la gouvernance des systèmes alimentaires mondiaux dans le système des Nations unies et - par définition - a beaucoup à offrir sur les systèmes alimentaires et leur transformation vers la durabilité dans ses trois dimensions (sociale, économique, environnementale). Outre sa composition inclusive et

¹ Document de réforme du CSA, 2009

multipartite, ses documents sur les politiques et ses rapports scientifiques, le CSA joue également un rôle essentiel de « plate-forme », en réunissant chaque année des ministres et des communautés de parties prenantes clés pour un débat de fond sur des sujets urgents en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour ces raisons, il semblerait approprié d'avoir inclus le CSA comme pierre angulaire de la planification du Sommet dès les premières étapes et de prendre dûment en compte son travail novateur.

Néanmoins, l'organisation et les objectifs du Sommet soulèvent plusieurs questions valables sur le rôle et les capacités du CSA vis-à-vis de la transformation des systèmes alimentaires et de l'Agenda 2030 au-delà de l'ODD2 - avec son accent limité sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le CSA, avec sa structure multipartite et ses produits de convergence politique négociés, a-t-il eu par exemple un impact suffisant sur l'élimination de la faim et de la malnutrition, notamment aux niveaux régional, national et local ? Le Groupe consultatif du Comité limite-t-il la participation de certains groupes clés, comme le suggère l'évaluation indépendante réalisée en 2017 ? Le HLPE du CSA a-t-il répondu à toutes les ambitions du Sommet des Nations Unies sur l'alimentation de 2009 lors duquel il a été lancé ? Ces questions et d'autres justifient un débat sur l'efficacité globale du CSA et son impact sur la faim et la malnutrition dans le monde. Le présent document s'interroge donc non seulement sur le rôle du CSA lors du Sommet, mais se pose aussi la question de savoir si le Comité, dans son état actuel, est prêt à assumer des responsabilités et des fonctions supplémentaires après le Sommet.

La réforme du CSA et la gouvernance des systèmes alimentaires mondiaux : Créé en 1974, et remanié en 2009, le CSA reflète fidèlement le demi-siècle passé de sommets des Nations Unies sur les questions d'alimentation et d'agriculture. Né à l'époque d'une crise alimentaire, puis réformé afin de favoriser la collaboration multipartite et multisectorielle et la convergence des politiques, le CSA a été réorganisé pour devenir le principal lieu de rencontre du système des Nations unies pour lutter contre la faim et la malnutrition. Au cours des onze années qui ont suivi sa réforme, le Comité a élaboré une grande variété de produits politiques, notamment des recommandations négociées et des directives - les dernières en date étant les « Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition ». Néanmoins, les progrès vers l'élimination de la faim et la malnutrition s'inversant rapidement, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été conçu pour aborder les liens complexes entre alimentation, santé, pauvreté, perte de biodiversité, dommages environnementaux, etc. Au fur et à mesure de la planification du Sommet, des questions ont commencé à émerger concernant l'omission du CSA dans la planification du Sommet, notamment l'absence de son Président dans son Comité consultatif et de son Groupe d'experts de haut niveau dans le Groupe scientifique du Sommet, l'exclusion du Mécanisme de la société civile (MSC) et du Mécanisme du secteur privé (MSP) du CSA, et l'occultation totale des produits phares du CSA, notamment ses Directives volontaires sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation, ses Directives sur la gouvernance des régimes fonciers et ses Principes pour un investissement agricole responsable (principes clés du CSA), entre autres. Bien que certaines de ces préoccupations aient été depuis prises en compte, il serait important de clarifier les causes des omissions passées et de vérifier si elles étaient dues à une méconnaissance ou à un manque de confiance vis-à-vis du CSA et de sa structure inclusive et guidée par la science.

Réaliser un suivi de l'efficacité du CSA et de ses produits : Une évaluation [indépendante](#) du CSA réalisée en 2017 a conclu que « le rôle du CSA en matière de suivi n'est pas clairement défini » et que « peu de progrès ont été accomplis » en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de ses principaux produits et recommandations relatifs aux politiques. L'évaluation cite, entre autres problèmes, les financements insuffisants et imprévisibles, les faibles niveaux de confiance entre certaines structures du CSA ou au sein même de celles-ci, le fait que le Comité « ne se distingue pas par sa flexibilité » en tant que plate-forme, ni par sa « réactivité aux changements » et un échec à traduire par une utilisation et une application généralisée les produits qu'il a élaborés, aux niveaux régional, national ou local. Bien qu'il ait réussi à négocier un certain nombre de produits politiques mondiaux importants, l'impact global du CSA sur la réduction et/ou l'élimination de la faim et de la malnutrition n'est pas clair. En outre, malgré les améliorations apportées depuis l'évaluation de 2017, la réforme du CSA semble avoir stagné entre les phases 1 et 2, les membres s'étant montrés peu enclins à faire avancer les choses. Ce sont peut-être les raisons pour lesquelles le CSA n'a pas été placé au centre de la structure et des efforts de planification du Sommet. La question demeure quant à savoir si un comité constitué de 138 États membres et d'un Groupe consultatif qui ne représente pas pleinement les voix des parlementaires, des agriculteurs, des peuples autochtones, des fondations, des institutions financières régionales et des jeunes, est capable d'ouvrir la voie à une transition des systèmes alimentaires mondiaux. Et si un comité doté d'un faible système de suivi, formulant des recommandations non contraignantes négociées par consensus, bénéficiant de financements incertains et d'aucune capacité de mise en œuvre directe est à même de défendre une réforme systémique des systèmes alimentaires.

L'interface scientifico-politique du CSA et les systèmes alimentaires: L'une des composantes les plus efficaces et les plus fiables du CSA est sans doute son Groupe d'experts de haut niveau. Inspiré du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et conçu pour garantir une expertise scientifique indépendante et de pointe comme base des négociations diplomatiques au sein du CSA, le Comité directeur du HLPE, composé de 15 membres, et ses diverses équipes de projet ont élaboré 15 rapports remarquables, un document de synthèse sur le COVID-19, de multiples documents sur des questions critiques et émergentes, et de nombreuses autres contributions au débat public lors des sessions plénières annuelles du CSA. En bref, le HLPE a fait office, pendant onze ans, de seule interface officielle des Nations Unies entre la science et la politique sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Les raisons pour lesquelles le Groupe d'experts n'a pas été le point de départ du Groupe scientifique du Sommet devraient être clarifiées, ainsi que les raisons pour lesquelles son Président n'a été invité qu'à titre personnel, et non en tant que représentant du Groupe d'experts. De même, pourquoi le rapport n°12 du HLPE sur « la nutrition et les systèmes alimentaires » et le rapport n°15 sur « l'énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030 » n'ont-ils pas été utilisés comme point de départ pour le travail du Groupe scientifique du Sommet ? Étant donné que les systèmes alimentaires ont un champ d'action plus large que celui assigné au Groupe d'experts de haut niveau du CSA, n'aurait-il pas été raisonnable d'élargir simplement le Groupe d'experts du CSA et de lui assigner des tâches conformes à l'approche des systèmes alimentaires ? Cela serait manifestement conforme à

l'intention publiquement déclarée des organisateurs du Sommet de ne pas créer de nouvelles structures coûteuses à partir du Sommet.

Suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, capacités du CSA : Alors que le Sommet approche à grands pas, la question de savoir ce qu'il adviendra des « Dialogues nationaux » générés à la suite du Sommet attend toujours d'être clarifiée. Il convient plus précisément de savoir qui sera chargé de suivre les progrès et comment les engagements seront communiqués, contrôlés et mesurés/évalués, une fois que la centaine de gouvernements qui se sont engagés à les tenir l'auront fait. Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies, ou un ou plusieurs des organismes ayant leur siège à Rome, assumera-t-il ce rôle ou le CSA et sa plénière annuelle doivent-ils assurer ce rôle ? Si oui, le Bureau, le Groupe consultatif, le Groupe d'experts de haut niveau et le Secrétariat du CSA sont-ils prêts et constitués de manière adéquate pour répondre aux attentes ? De la même manière, les cinq pistes d'action du Sommet, avec leurs centaines d'idées et « solutions innovantes », vont-elles garantir un espace pour le suivi, l'information et le soutien aux « champions » qui impulseront ces idées vers 2030 ? Et, compte tenu de la question cruciale du financement de la transformation des systèmes alimentaires pour éradiquer la faim, d'où proviendront les fonds, qui prendra les décisions en matière de financement, et le CSA doit-il jouer un rôle dans le débat sur ces questions ? Enfin, où seront hébergés les travaux réalisés par les équipes chargées des leviers de changement transversaux (genre, finance, droits et innovation) après le Sommet, et le CSA a-t-il un rôle à jouer en termes de suivi ?

Conclusion : Si le CSA doit jouer un rôle significatif dans la promotion de la transformation des systèmes alimentaires, le document de réforme du CSA de 2009 devra peut-être être revu afin de renforcer son rôle, sa vision, ses structures et ses modalités de fonctionnement et de le rendre apte à mettre en œuvre l'héritage du Sommet sur les systèmes alimentaires. La discussion est ouverte pour un examen plus approfondi et un débat.